Le Sud-Ouest
Montréal

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance extraordinaire du lundi 27 avril 2015	Résolution: CA15 22 0145

Motion pour le renforcement de la protection du nouveau parc Lionel Groulx

Attendu l'utilisation déjà accrue de l'espace vert situé au-dessus du métro Lionel-Groulx le long de la rue St Jacques, par les résidents aux abords du parc, les utilisateurs de la station Lionel-Groulx où transitent 5 millions d'utilisateurs-clients de la Société de Transport de Montréal (STM) par année, et des travailleurs du secteur potentiellement en hausse majeure avec le projet sur le site d'Archivex;

Attendu la demande formelle de l'arrondissement de transférer ce terrain public appartenant à la Ville de Montréal du « domaine privé » au « domaine public » de la Ville et son refus par cette dernière;

Attendu que, malgré ce refus et selon les pouvoirs qu'il dispose en vertu de la Charte de la Ville de Montréal, l'arrondissement du Sud-Ouest, à sa séance régulière d'avril 2015, a affecté l'usage parc à cet espace vert;

Attendu la lettre du maire de Montréal du 16 janvier 2015 qui déclare très clairement souhaiter faire de cet espace « un terminus intermodal avec des constructions complémentaires au-dessus »;

Attendu la lettre du maire de Montréal du 10 mars dernier qui déclare qu'il s'est assuré « que le Service de mise en valeur du territoire offre son soutien à l'arrondissement dans le cadre d'une planification à portée locale afin de maximiser les retombées de ce secteur »;

Attendu que, quelle que soit la volonté des éluEs de l'arrondissement du Sud-Ouest de conserver cet espace dorénavant zoné parc, la Ville de Montréal aurait le pouvoir, dans le cadre de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, de proposer un projet d'intérêt collectif (comme une gare intermodale) qui sera soumis obligatoirement à une consultation de l'Office de consultation publique de Montréal puis mis aux voix au conseil municipal;

Il est proposé par Sophie Thiébaut

appuyé par Benoit Dorais, Craig Sauvé, Anne-Marie Sigouin et Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'investir dans l'aménagement du nouveau parc Lionel-Groulx à même les montants versés par la STM pour l'occupation du domaine public pour le stationnement d'autobus sur la rue Greene (environ 70 000 $ par année depuis juin 2012);

De demander fortement à tout requérant, intéressé à développer autour de ce parc, de contribuer à l'aménagement et à la préservation de celui-ci;

De considérer rapidement toutes les propositions de dons d'arbres ou d'investissements en lien avec la préservation de ce parc;

De débuter sans tarder avec la population et les partenaires intéressés la réflexion sur l'aménagement de ce parc public et d'en faire la promotion afin qu'un maximum de citoyenNEs se l'approprie;

De donner rapidement un nom à ce parc en concertation avec la population et le comité de toponymie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.04

Benoit DORAIS
_____
Maire d'arrondissement

Pascale SYNNOTT
_____
Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 30 avril 2015